

2008/459 - Approbation du contrat signé avec la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) et la SLM Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de fouilles archéologiques menée sur les élévations extérieures des bâtiments de l'Antiquaille par le Service Archéologique municipal (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 14/07/2008, p. 1351)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une approbation de contrat signé avec la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon, la SACVL et la SLM Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de fouilles archéologiques menée sur les élévations extérieures des bâtiments de l'Antiquaille par le Service Archéologique municipal.

Nos services ont donc réalisé un diagnostic des fouilles de l'Antiquaille, c'était la première étape. Je rappelle qu'il s'agit dans ce cas particulier d'une restauration des façades et qu'à cette occasion, l'étude du bâti s'attache à identifier et dater les vestiges des bâtiments qui se sont succédés dans cette partie du tènement. Donc, ce travail a été mené en raison du fait que l'INRAP n'a pas pu répondre à cette demande, et que nos services l'ont réalisé et présenteront bien sûr les honoraires à la maîtrise d'ouvrage.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci Monsieur le Maire. Sur ce dispositif, nous savons tout l'intérêt qu'il représente et nous le voterons. Ma question est un peu parallèle, après le coup de pelleuse malheureux qui a eu lieu récemment dans le 9^e arrondissement qui a largement endommagé un sarcophage en plomb qui datait du IV^e ou du V^e siècle, nous nous posons aujourd'hui la question des services archéologiques de Lyon. Il y a quelque temps en novembre 2006, le Conseil municipal avait autorisé le lancement d'une étude en vue de la démolition du bâtiment dans lequel aujourd'hui est logé le Service Archéologique municipal qui est l'ancienne école des Beaux-Arts rue Neyret dans le 1^{er} arrondissement.

Vingt mois après cette délibération, nous souhaitons savoir où nous en étions, quel est le projet de la Ville de Lyon pour ce site et savoir également puisqu'ils sont concernés, où vont être logés demain les services archéologiques municipaux. Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : La question n'est pas directement liée au sujet. Vous vous félicitez évidemment du travail effectué en commun par l'INRAP, donc les Services d'Archéologie Nationale et d'Archéologie Municipale, c'est déjà un bon point !

En ce qui concerne les fouilles à Vaise, j'aurai la pudeur de ne pas évoquer le problème, puisque la responsabilité essentielle, si j'ai bien compris de ce que j'ai lu des rapports et dans la presse, revient à des manquements bien compréhensibles d'ailleurs en matière de délai de l'INRAP et de la Justice.

Il faut savoir que les moyens de l'INRAP sont extrêmement limités et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, l'INRAP se décharge de plus en plus sur des services aujourd'hui municipaux, demain privés semble-t-il, mais compétents pour faire des fouilles.

Sur le troisième point, et c'est la réponse, le produit n'est rien sans le processus. Je vous rappelle que c'est en 2006 que l'on a voté le principe de la démolition de l'Ecole des Beaux Arts, puisqu'elle avait perdu son affectation première, l'Ecole des Beaux Arts ayant été transférée aux Subsistances.

Deuxième particularité : ce bâtiment doit être démoli en son centre, puisqu'il fait partie de la zone de protection du patrimoine architectural, urbaine et paysagère, dès lors qu'on envisage une reconversion. La reconversion semble et semblait difficile, puisque cette partie centrale comporte les escaliers d'accès et la chaufferie.

Donc, nous avons pris, par précaution, une délibération de démolition de l'Ecole des Beaux-Arts, mais la sagacité des services culturels de la Ville et puis sans doute leur sens de l'économie, font qu'on nous a proposé d'y mettre l'archéologie municipale. Il y avait une demande, je crois qu'ils sont en croissance, et il y avait un espace qui était inoccupé, le remplir évitait que le bâtiment soit squatté ou qu'il soit vandalisé.

La question de l'avenir du Service d'Archéologie municipale doit se poser, en relation avec l'avenir du site lui-même et vous le savez ce n'est pas demain, au mois de novembre ou à la rentrée, qu'on va démolir l'Ecole des Beaux-Arts.

Il y a un comité de pilotage sur la question de la mise en valeur du site de l'amphithéâtre, une mise en valeur qui concerne tout à la fois l'histoire politique du site : Capitale fédérale des Trois Gaules ; l'histoire religieuse : martyrologue, etc ; l'histoire archéologique, quoi qu'on ne trouvera rien sur l'amphithéâtre lui-même, les Romains manquaient d'imagination : ils reproduisent à l'infini, ce qu'ils ont déjà fait quelque part. C'est autour du site, que l'on peut trouver des éléments qui sont encore inconnus.

L'avenir je le dis, je le répète, de l'école elle-même, est lié à la méthode que nous choisirons et aux objectifs qui seront collectivement arrêtés pour la mise en valeur de ce site.

Je crois donc que vous pourrez reposer la question dans quelques temps. Je signale que le comité de pilotage associe la plupart des experts reconnus, je crois à peu près la totalité même des experts reconnus, en matière de patrimoine, d'archéologie nationale, municipale, mais aussi des élus dont des membres de l'Opposition, des Sages, comme le Sénateur Moulinier et puis il y avait des représentants de l'ancienne équipe municipale d'Opposition dans le 1^{er}. Je propose que l'on

continue comme cela, c'est-à-dire que l'on renouvelle simplement ceux qui n'ont pas été réélus et qu'il y ait toujours la présence de membres de l'Opposition dans le Comité, comme cela les choses sont transparentes et vous êtes associés à la démarche.

M. LE MAIRE : Merci bien. Juste un mot puisque vous avez posé une question annexe, permettez-moi de reposer une question, plutôt de vous poser une question qui, elle aussi est annexe : ainsi qu'on vous l'a expliqué, de plus en plus les services de l'INRAP, par la diminution de leurs effectifs, nous obligent, lorsque nous voulons avancer dans les projets immobiliers de la ville, à avoir recours aux services municipaux. C'est pour cela, par exemple, que, peut-être en parlerons-nous tout à l'heure, dans les créations de postes de 2008, nous allons créer quatre postes pour le Service Archéologique de la Ville, de manière à ce que nous ne soyons pas paralysés dans le développement de la ville, par l'impossibilité de faire des fouilles préventives.

Puisque vous êtes Inspecteur général de la Culture, et que vos avis sont autorisés, peut-être pourriez-vous dire au Gouvernement, que l'INRAP est dans le grand dénuement et que pour nos grandes villes, cela nous arrangerait que quelques effectifs supplémentaires, malgré la politique de diminution aujourd'hui effectuée par le Gouvernement, pourraient être utiles pour l'INRAP, qui en a aujourd'hui bien besoin.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)